

# R A P P O R T   L O R A I

## AU IIIème CONGRÈS DU P.C.I.

Les sept mois qui séparent le 2° et le 3° Congrès ont changé du tout au tout le visage du Parti. Ils lui ont permis de prendre une part active à la vie politique du pays et de liquider la plupart des terreaux hérités de l'illégalité. Ainsi a été levée partiellement l'hypothèque de l'erreur décisive que fut à la libération le maintien désastreux d'une "illégalité renforcée" alors que le bouillonnement politique dans le pays et la désorganisation des partis traditionnels nous imposaient de nous lancer audacieusement dans l'activité légale.

Bien que le redressement se soit effectué dès février-mars 1945, les six mois perdus en plein flux révolutionnaire pèseront encore longtemps sur le développement du Parti.

Le 2° Congrès a enregistré les premiers résultats du redressement et pris des résolutions dans le même sens, en premier lieu la création d'un journal légal, qu'il appartenait au C. C. de réaliser dans les trois mois.

### Le Parti a gagné son hebdomadaire légal

C'est à cet objectif que s'attelle par priorité le B.P., conformément au point 8 de la résolution du 2° Congrès :

" Il devra doter le Parti d'un organe légal dont le 1er numéro sortira le 15 avril, dernier délai.

" Dans ce but, la lutte pour LA VÉRITÉ légale sera intensifiée et appuyée d'une campagne publique (affiches, meetings, tracts, listes de pétitions signées par les acheteurs de LA VÉRITÉ.

" Dans le cas où LA VÉRITÉ est autorisée avant le 15 avril, l'autre journal sera mis à la disposition du B.P.

" Si LA VÉRITÉ n'est pas autorisée avant cette date, elle sera remplacée par l'autre journal selon la formule "THE MILITANT" (organe ouvert du Parti à la seule exception de la mention "organe du P.C.I.") Le titre LA VÉRITÉ deviendra celui de la Revue de propagande qui paraîtra mensuellement à partir du 1er mai, 10<sup>00</sup> pages, prix et autres conditions à déterminer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolutions du Congrès - Bulletin publié en mars 46.